

Badminton Cadets et Juniors Promo& Elite « Individuels »



2 catégories avec 2 classements différents : Promo et Elite

Le championnat PROMOTIONNEL est ouvert à tous les joueurs non classés FFBad

et aux joueurs classés P12-P11-P10 FFBad uniquement.

Les joueurs ayant été classés R et plus dans les années antérieures ne sont pas autorisés à jouer en promotionnel.

ATTENTION : A la date du 4 janvier 2024, un joueur dont le classement est égal ou supérieur à D9 dans l'une des 3 disciplines (simple, double ou double mixte) intégrera le championnat élite.

Pour l'année scolaire 2023/2024, le classement fédéral pris en compte pour déterminer l'appartenance du joueur au championnat Elite ou Promo est celui du jeudi 4 janvier 2024.

Championnat Départemental Individuels C/J le 13 Mars 2024 à Angers

Responsable de la journée : Vincent VERON

Lieu : ANGERS – Salles Bertin 1 et 2 - Millot et Belle-Beille

Cadettes et Juniors F Promo : Salle Bertin 1 – 63 rue de la Meignanne – **12h00 – 16h30**

Cadets Promo : Salle Bertin 2 – 63 rue de la Meignanne – **12h00 – 16h30**

Juniors Garçons Promo : COSEC de Belle-Beille – 47 Bd. Victor Beaussier – **12h00 – 16h30**

Cadets et Cadettes Elite : Salle Jean Monnet – 47 rue du Haut Chêne – **13h30 – 16h30**

Les Juniors Garçons et Juniors Filles « Elite » sont directement qualifiés au Régional.

RDV : 12h00 à Bertin et Belle-Beille et 13h30 à Jean-Monnet

Heure de fin : 16h30

Participation :

- **Elite** : sur engagements (cf. Usport) - Date limite 21 février 2024
- **Promo** : après secteurs - Date limite des secteurs : **21 février 2024**
(Quota de qualifiés, en fonction du nombre de participants par secteur)

Date et lieu du championnat territorial : mercredi 27 mars 2024 à Cholet

Les responsables de secteurs :

ANGERS	?	?
SAUMUR	Franck PERIDY	☎ 06 79 02 70 42
SEGRE	Mickael PAVIS	☎ 06 77 95 52 48
CHOLET Lycées	Vincent VERON	☎ 06 82 15 19 87

Tout enseignant présent dans la salle de compétitions se doit de participer à l'organisation. Les établissements doivent avoir un accompagnateur responsable de leurs joueurs. Les établissements ne prévenant pas en cas de désistement, seront sanctionnés d'**une amende** (idem pour le territoire).

Important : chaque secteur doit communiquer les résultats rapidement pour connaître les repêchages possibles et ne pas se retrouver avec des tableaux incomplets.